



Limites d'une procuration bancaire

Par **patmarj**, le **01/03/2012** à **12:25**

Bonjour,

est-ce qu'un mandataire peut ouvrir et fermer des comptes pour lesquels il n'a pas de procuration? Est-ce que ce même mandataire peut engager le titulaire du compte dans l'achat d'obligation sur 10 ans sans que le titulaire n'en soit avisé? Est-ce que la banque a le droit d'ouvrir un portefeuille d'obligations sans en informer le titulaire d'un compte mais s'appuyer uniquement sur la procuration donné pour un compte courant? Merci de votre réponse et bonne journée